

times du sinistre causé par le raz de marée sur la côte occidentale du Canada qui, plus de six semaines après cet événement, se trouvent encore sans aucune perspective de rétablissement convenable, étant donné l'insuffisance absolue du montant de \$250,000 qu'a cité hier le premier ministre comme représentant l'apport global du gouvernement fédéral à la caisse des sinistrés. Il en résulte que le comité du sinistre a dû commencer à faire des versements de 75 p. 100 seulement de la perte non assurée, estimée compte tenu de la dépréciation, montant qui n'est pas en rapport pratique avec le coût de remplacement et de reconstruction.

Je maintiens, monsieur l'Orateur, que la situation de ces citoyens canadiens est devenue si intolérable que le Parlement du Canada, par la voix des députés, devrait avoir immédiatement l'occasion de faire comprendre au gouvernement que ce n'est pas le moment de perdre du temps au sujet des rapports plus ou moins amènes entre le gouvernement fédéral et les provinces et des tâches qui leur incombent; les besoins des êtres humains doivent primer en l'occurrence et il y aurait lieu d'y répondre immédiatement par un versement de l'ordre d'un million de dollars, prélevés sur le Trésor fédéral, au comité dûment constitué de la caisse des sinistrés, pour être répartis entre ceux dont les pertes appellent une restitution.

Pour conclure mes observations, monsieur l'Orateur, je signalerai que, tout lamentable qu'il soit, l'apport du gouvernement indique néanmoins que celui-ci admet l'importance publique de la question. A mon avis, l'urgence du débat découle de ce qu'aucune autre occasion d'étudier la question n'est possible dans la proche avenir en vertu du Règlement.

M. l'Orateur: Je dois déterminer si les travaux de la Chambre devraient être écartés en vertu de l'article 26 du Règlement afin de débattre une question d'importance publique pressante, ou de grande nécessité. Je renverrai le député au commentaire n° 100 de Beauchesne, alinéa 8, où l'on trouvera, au milieu environ, les mots qui me semblent les plus importants à ce sujet. Les voici:

L'article...prévoyait plutôt, à mon sens, une affaire urgente d'ordre soit domestique, soit extérieur.

Étant donné les circonstances, et comme la question a déjà fait l'objet d'un débat à la Chambre, et que le gouvernement, sauf erreur, a pris des mesures à cet égard, la question, même si elle est extrêmement importante et de grande...

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Avant que Votre Honneur se prononce, pourrais-je lui signaler que la question que l'honorable député cherche à soulever a trait

[M. Barnett.]

précisément à la disposition prise hier par le gouvernement, afin d'établir une somme qui, à son avis, est tout à fait insuffisante. On ne pouvait pas traiter de cette mesure avant qu'elle soit prise. Comme elle n'a été prise qu'hier, l'honorable député n'a pas eu l'occasion de soulever la question.

Si le gouvernement donne suite à cette disposition, il sera trop tard ensuite pour soulever la question; c'est donc, à mon avis, l'unique occasion qui se présente de le faire. En outre, l'affaire me semble urgente, car à moins d'en traiter aujourd'hui, le gouvernement aura pris des dispositions dans le sens indiqué hier, ce qui serait, selon l'honorable député et nous tous, tout à fait insuffisant.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député de son avis et je lui en suis très obligé. Néanmoins, je dois lui signaler que ses observations semblent plutôt avoir le sens d'un grief que celui d'une approbation de la thèse évoquée par l'honorable député de Comox-Alberni. Je dois donc, peut-être à regret, décider qu'on ne saurait passer outre, à ce moment-ci, aux travaux ordinaires de la Chambre, aux termes de l'article 26 du Règlement, afin d'étudier la motion proposée.

LE DRAPEAU

RUMEUR D'APPROBATION D'UN MODÈLE PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il s'il y a quelque fondement aux rumeurs émanant de son bureau, dont le *Globe and Mail* de ce matin et Radio-Canada ont fait état, selon lesquelles le gouvernement aurait décidé d'abolir le pavillon rouge et de lui substituer un drapeau à trois feuilles d'étable avec bordure bleue à droite et à gauche, et est-ce là la décision du gouvernement? J'estime que le Parlement a le droit de le savoir et d'obtenir des renseignements complets là-dessus.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pris aucune décision à ce sujet. Il est lié par l'engagement qu'il a accepté et qui a été pris il y a quelques années, par le parti qu'il représente, de présenter à la Chambre un modèle de drapeau national distinctif dans les deux années suivant le mois d'avril 1963. Aucune décision n'a été prise, monsieur l'Orateur, au sujet du modèle ou du moment où la résolution en question sera présentée. Je ne voudrais assurément pas assumer, ni personnellement ni au nom du gouvernement, la responsabilité de certains modèles que l'on